

# COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE DES 19 et 30 MARS 2015

Initialement le Comité Technique du jeudi 19 mars 2015 était convoqué à 13h00 et devait se dérouler sur l'après-midi. Compte tenu de l'ordre du jour extrêmement chargé et afin d'éviter de faire l'impasse sur des sujets importants, les Organisations Syndicales ont rappelé leur attachement au dialogue social et au débat. Aussi, la totalité des points prévus n'ayant pu être évoqués, le Comité Technique a été reconvoqué le lundi 30 mars 2015.

A l'ouverture de la séance, la CGT Finances Publiques a lu la déclaration liminaire que vous pourrez retrouver sur le site [www.financespubliques.cgt.fr/89](http://www.financespubliques.cgt.fr/89)



La CGT Finances Publiques est revenue sur la piètre qualité des documents préparatoires fournis pour certains points (budget exécuté et budget prévisionnel, bilan de la campagne impôt sur le revenu, résultat du contrôle fiscal externe), voire l'absence totale de document. Sur ces points, il ne peut s'agir d'un Comité Technique mais d'une simple réunion d'information, Devant ce simulacre de dialogue social, la CGT Finances Publiques a refusé de participer aux débats et de prendre part aux votes.

Pour que les agents du département jugent par eux-mêmes, nous vous joignons en annexe les documents fournis par l'Administration aux organisations syndicales pour la préparation des points : Exécution budgétaire 2014 et préparation du budget 2015. Il n'y a pratiquement aucun chiffre, pour le budget, une véritable honte.....

Nous avons ensuite abordé l'ordre du jour.

## 1 - Approbation du PV des CTL du 13/01/2015 :

Pour le procès-verbal concernant le comité technique sur les suppressions d'emplois, la CGT Finances Publiques, Solidaires ayant boycotté ce CT, n'ont pas pris part au vote. FO quant à lui a voté pour.

Pour le procès-verbal du 2<sup>ième</sup> CT du 13/01/2015, les Organisations Syndicales ont voté pour.

## **2 - Formation professionnelle, bilan 2014 :**

L'année écoulée a été marquée par l'augmentation des e-formations et du nombre de jours / agents formés.

De même, l'absentéisme a connu une forte augmentation, qui est principalement expliquée par les e-formations qui ne sont pas faites, ou alors faites à plusieurs derrière le même ordinateur, ou alors non validées car l'agent n'a pas été jusqu'au bout, parfois du fait de la complexité de la formation (frais de déplacements par exemple).



40 % des agents ont été formés par e-formation. A cet effet, des ordinateurs dédiés seront à disposition des agents, sur les gros sites (CFP Auxerre Moreaux/rue du Pont et Sens quai de Nancy, SIP/SIE de Joigny, Avallon et Tonnerre, et la DDFiP). Pour les autres des sites excentrés, ils pourront se rendre, avec l'accord de leur chef de service, sur une demie journée faire leur e-formation sur ces postes dédiés.

Dans la mesure du possible, les formations sont délivrées en local. Cependant, il est parfois difficile d'avoir des formateurs « en local ».

L'Yonne étant rattachée au CIF de Lyon, les agents qui en font la demande, ne sont pas prioritaires pour aller en formation à Orléans ou Noisy. Le service de formation essaie, au mieux, de gérer les desideratas des agents.

A compter de 2015, l'Yonne n'organisera plus de concours dans le département.

La CGT Finances Publiques a dénoncé, une fois de plus, que le temps de délais de routes, notamment sur des stages d'une demie journée ne soient pas automatiquement réintégré. Des agents ont eu une différence de traitement en fonction de leur chef de service. L'administration compte rappeler les règles applicables en la matière à chaque chef de poste.

La CGT Finances Publiques invite les agents qui rencontreraient des difficultés dans ces réintégrations à se rapprocher d'elle.



Il n'y a eu aucun vote sur ce point.....

## **3- Exécution budgétaire 2014 et budget prévisionnel 2015**

Comme expliqué précédemment, la CGT Finances Publiques n'a pas pris part aux débats, ni aux votes.

Pour 2014, le budget initialement alloué à la DDFiP 89 était de 2 159 000 euros, pour se finaliser à 2 771 000 euros au 31/12/2014. L'abondement a permis de régler les dépenses de frais de déplacement, des fluides, de l'affranchissement et l'intégralité des loyers immobiliers. Le Président a précisé que c'était la moindre des choses compte tenu des missions de la DGFIP vis-à-vis des collectivités locales.

Le reste de l'abondement a servi au renouvellement d'une partie du parc informatique.

La direction a bénéficié du redéploiement d'un véhicule donné par la DDFiP de la Marne.

Le site des Archives de Saint-Florentin, qui a une compétence nationale, aura désormais une ligne budgétaire distincte qui grèvera plus le budget de l'Yonne.

Au titre de 2014, des économies sur l'affranchissement ont été faites, de l'ordre de 10 000 euros (pour les locations de machines) et de 13 000 euros avec l'envoi des courriers en simples et plus en recommandé.

Il y a un risque concernant la validité de la procédure, mais la Direction assume ce choix....



Malgré la maîtrise budgétaire et les économies faites, la DDFiP 89 doit encore explorer d'autres pistes, comme le courrier égrené qui consiste à l'envoi massif de courriers issus des applications informatiques directement par l'ESI. L'économie sera faite en terme de tarification, d'impression mais aussi en terme de temps/agent pour la mise sous plis.

Des conventions seront aussi faites par France Domaines pour la 25<sup>e</sup> Brigade Régionale de Vérification qui est logée dans les locaux de la DDFiP 89.

La DDFiP de l'Yonne a besoin de 2,6 millions d'euros pour fonctionner et elle n'en a que 2,1...Les loyers représentent environ 800 000 euros.

Le Président envisage donc de rationaliser les implantations sur les villes comme Avallon et Sens. Il évoque aussi l'optimisation de l'espace à la DDFiP avec le transfert du Service Caisse et Dépôt.

La CGT Finances Publiques n'a pas pris part au Vote.

Solidaires Finances Publiques a voté contre.

FO s'est abstenu pour l'exécution budgétaire 2014 et n'a pas pris part au vote pour 2015.

#### **4- Aménagement des horaires d'ouverture en période d'échéances (déclarative ou paiement) :**

Au 1<sup>er</sup> mars 2015, des aménagements concernant les horaires d'ouverture se sont mis en place dans notre département.

Il s'agit bien pour l'administration de pallier à la pénurie des emplois et non de faire plaisir aux agents !!!!

La CGT Finances Publiques a dénoncé l'information tardive des chefs de service concernant la mise en place des nouveaux horaires. Le Président s'est insurgé contre ces dires, car selon lui, les chefs de services ont été informés en temps utile au cours d'une réunion. Chacun appréciera à son niveau la véracité des propos.....



En période d'échéance (déclarative ou paiement), les gros et moyens sites reviendront aux horaires d'avant le 1<sup>er</sup> mars. Cela concerne la période de campagne d'impôt sur le revenu du 20 avril au 29 mai et les 5 jours ouvrés avant chaque échéance de paiement (15 septembre, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre).



#### **5- Equipe Départementale de Renfort (EDR) :**

La direction a présenté la volumétrie de la future EDR (fusion des ERD et EDRA) avec désormais 1A, 9B et 4C.

Cette équipe n'a pas vocation à pouvoir les postes vacants.

Les affectations sur l'EDR seront nationales mais la direction locale aura la possibilité d'effectuer un pré-recrutement parmi les agents du département qui souhaitent intégrer l'EDR. Ces agents auront alors la priorité sur les demandes nationales.

Les agents de l'EDR auront vocation progressivement à exercer des missions sur les deux filières. Un compte rendu sera effectué par le chef de service ou de poste à l'issue de chaque mission (à l'instar de ce qui se passe actuellement pour les ERD) pour savoir si l'agent en renfort a bien effectué les missions pour lesquelles il était prévu.

La Direction réfléchit aussi à la possibilité de mettre en place le télétravail pour cette équipe, toujours dans un souci d'économie budgétaire.

#### **6- Mission Départementale des Risques et d'Audit :**

L'équipe des 4 auditeurs consacre 80% de son temps aux audits et assimilés et les 20% restants au soutien au réseau ou à des intérimis.

Le programme annuel d'audit est validé par le délégué de l'inter-région.

L'année écoulée, 53% des postes comptables et à risques ont été audités, ainsi que certaines régies, ce qui satisfait les normes nationales.

Les auditeurs sont autonomes et Monsieur BARBERET n'intervient jamais, il suit, supervise, fait le point et retourne au bout de 6 mois dans le poste (ou service) pour voir où en est la mise en place du plan d'action.

Le plan de contrôles internes est fait au niveau départemental et concerne principalement les applications « sensibles » (ADONIS, FICOBA, Hélios...).

Tous les contrôles internes en 2015 devront être réalisés grâce à l'application AGIR, qui selon la direction est une vraie aide et permet des contrôles internes « clé en main ».

Le Président concède qu'il est toujours difficile d'intégrer les contrôles internes dans les préoccupations quotidiennes professionnelles d'un service, cependant, la traçabilité permet de protéger les agents.

## **7- Pôle gestion Publique :**

M Perrin fait le point sur les 3 grands chantiers actuels du pôle GP

### **Passage au PSV2 /Dématérialisation :**

La date butoir pour le passage au PSV2 initialement prévue au 31/12/2014 a été repoussée au 30/06/2015.

A l'heure actuelle, seulement 900 budgets sont en production soit 50% des budgets du département. Ce taux est très bas en comparaison des autres départements de l'inter-région. Ce retard est dû à un démarrage tardif du processus dans le département, mais surtout à la volonté de la direction d'effectuer conjointement le passage au PSV2 et la dématérialisation totale. Sur la dématérialisation totale, l'Yonne est très en avance au niveau de l'inter-région.

M Trichet nous affirme qu'il n'y a plus aucune réticence de la part des chefs de poste, et que la direction à elle-même transmis des lettres de relance aux collectivités retardataires.

Il nous rappelle aussi que c'est le service SPL qui a analysé les flux PESOS alors que cette tâche aurait dû incomber au chef de poste.

Grâce à l'appui de l'équipe de renfort, le service est aujourd'hui à jour dans ces analyses, les futurs passages en production pourront donc se faire très rapidement.

M Trichet a tenu à souligner que, dans cette mission, « le professionnalisme des comptables a été irréprochable » .

La CGT finances publics a insisté sur le fait qu'il était primordial que les chefs de poste et les agents soient correctement informés et formés pour faire face à ce changement radical de mode de travail. Elle rappelle aussi qu'il serait souhaitable de profiter de ce changement pour harmoniser les pratiques au niveau départemental concernant les échanges avec les ordonnateurs.

M Perrin nous informe que dans cette optique des formations conjointes sont prévus avec le CNFPT.

### **CHD :**

En 2014, 449 budgets bénéficiaient d'un plan CHD sur les 2 100 du département. Cela représente 106 000 lignes de mandats visées sur les 792 000 lignes au visa, soit une quantité de visa divisée par 8 par rapport à un visa exhaustif.

L'utilisation du CHD doit s'étendre sur 2015, puisque désormais tous les budgets émettant plus de 300 mandats par an sont concernés.

M Trichet confirme qu'un plan CHD validé par la direction couvre la RPP du comptable. Il ne s'explique pas le faible taux d'application du CHD dans le département et sa disparité entre les postes.

Il insiste sur le fait que le CHD est un outil indispensable à l'amélioration du DGP, qui est une priorité pour le département.



La CGT finances publics lui rappelle que l'outil Hélios n'est, une nouvelle fois, pas très performant en la matière et que le paramétrage peut en être complexe. Elle demande que, comme pour Xémélios, des formations soient proposées aux agents concernés par le visa des dépenses.

M Perrin nous informe que des groupes de travail sont mis en place pour analyser les pratiques et les besoins spécifiques des utilisateurs.

### **Déploiement de la phase comminatoire amiable (PCA) :**

Dans le cadre du recouvrement des produits locaux et des amendes, la PCA confiée à des huissiers de justice intervient après la lettre de rappel.

Les huissiers ont 75 jours pour tenter de recouvrer, de façon amiable, les cotes transmises par les postes. Les huissiers retenus se sont engagés sur un objectif de 40 % de taux de recouvrement.

En cas d'échec, à l'issue de cette phase, le comptable reprend la main pour entreprendre des poursuites contentieuses.

Les huissiers seront rémunérés directement en facturant des frais supplémentaires aux redevables. Le montant de ces frais est du même ordre que celui des anciens commandements de payer (environ 7,50 € pour des petites cotes).

La CGT finances publics dénonce cette externalisation de notre mission de recouvrement. La PCA est mise en place uniquement pour pallier le manque de moyens humains lié aux suppressions massives d'emplois.



Elle pointe, là encore, la complexité de paramétrage d'Hélios. La mise à jour de l'automate des poursuites est une tâche longue et fastidieuse.

Elle s'interroge aussi sur l'adhésion des élus à ce nouveau mode de recouvrement. Ils sont certes très demandeurs de taux de recouvrement irréprochables, mais ils sont aussi en contact avec des électeurs qui pourraient se « froisser » d'avoir affaire à un huissier pour une facture de quelques dizaines d'euros oubliée.

M Trichet semble s'étonner que les élus puissent avoir ce double discours.

### **8- Pôle Gestion Fiscale :**

- Un bilan de la campagne d'impôt sur le revenu 2014 a été fait. Compte tenu des documents fournis pour la préparation de ce CT et d'aucun élément de synthèse, la CGT Finances Publiques n'a pas pris part aux débats.



Le démarrage de la campagne 2014 a été plus rapide que pour l'année 2013, mais ensuite cela s'est lissé. Globalement 29 545 personnes ont été reçues, soit 600 de plus qu'en 2013.

Cependant, il semble avoir des incohérences dans le décompte des personnes reçues liées à la mise en place de l'application de décompte ORFA qui n'est peut-être pas bien maîtrisée par tous ou pas utilisée de la même manière...

Le nombre de déclarations internet a augmenté de 7% pour atteindre 29%, ce qui reste bien en deçà de la moyenne nationale de 36%. 95,36% des déclarations ont été saisies au 04/07, ce qui est un bon résultat.

Le président souhaiterait qu'au-delà des chiffres, une étude qualitative des motifs de réception soit faite.

Concernant les professionnels, 23% d'entre-eux ne télédéclarent pas ou ne télépaient pas, malgré l'obligation de le faire. A priori, cela proviendrait des dates de dépôt de déclarations annuelles qui ne sont pas encore échues et donc pas encore prises en compte dans le tableau. Il est à noter que dans certaines mairies des ordinateurs sont mis à disposition des administrés pour qu'ils puissent faire leurs démarches administratives lorsqu'ils n'ont pas internet....

- Un point concernant les résultats de Contrôle Fiscal Externe a été fait. La médiane de 27 184 euros est en hausse. Globalement, les résultats sont bons.
- Un point sur le protocole concernant le transfert des procédures collectives au Pôle de Recouvrement Spécialisé a été fait. La Direction ne créera pas de poste dédié au transfert de cette mission mais préfère le renfort par le biais d'un agent ALD ou EDR, qui permet de cibler la personne et de privilégier son profil métier.
- Un point sur la révision des Valeurs locatives Professionnelles a été fait. Les différentes Commissions départementales se sont réunies pour débattre sur 3 points essentiels de cette révision : les secteurs tarifaires, les sectorisations et les coefficients de localisation et ont proposé un projet 6 secteurs tarifaires, 36 catégories de locaux professionnels ainsi qu'une fiche d'impact pour les collectivités. Tout est donc pratiquement prêt, il ne reste plus qu'à attendre le feu vert au niveau national. Ce vaste chantier commencé en 2013 est d'ores et déjà repoussé d'un an....ou d'une éternité.

## 9- Questions diverses :

De nombreuses questions diverses ont été posées mais aucune réponse en séance n'a pu être apportée (bilan activité de la CID demandé, bilan activité cadastrale, bilan sur le déménagement et les travaux de la rue des Moreaux, dégagement de caisse....).



Vos élues au Comité Technique : Caroline GERMAIN  
Carine CAMBURET  
Nathalie ARNASSAND  
Sandrine CAVELIER